

Règlements pour le gym

- Le droit d'accès est entre 6h00 et 23h00
- Utilisation réservée aux résidents du MA Condos uniquement.
- L'utilisation de salle de gym doit être faite dans le respect de la tranquillité des résidents
- Aucun enfant n'est admis au 2ieme étage du gym
- Aucun enfant ne peut être laissé sans surveillance parentale au 1er étage du gym
- L'utilisation des poids doit se faire uniquement au 2ieme étage du gym
- Par respect de vos voisins, ne pas laisser tomber les poids au sol.
- L'utilisation de haut-parleurs de musiques est défendue
- Aucun animal domestique n'est permis
- Les appareils doivent être nettoyés après chaque usage
- En sortant du gym, veuillez vous assurer de:
 - Fermer portes et fenêtres
 - Selon les saisons, baisser le chauffage ou fermer la climatisation